



## VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

### SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

#### SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Yantai, plaque tournante de la contrefaçon des vins pétillants](#) – Ces contrefaçons exercent une influence considérable sur le marché chinois

[La qualité des laits importés remise en cause](#) - Les consommateurs commencent à s'inquiéter de la qualité nutritionnelle des laits importés aux DLC longues

[La Chine souhaite réduire ses stocks de céréales](#) – Les surfaces allouées à la culture du maïs devraient diminuer en 2016

[Embargo sur les volailles et leurs produits dérivés en provenance de France](#) – La mesure est mise en application depuis le 17 décembre 2015

[Nouvelles mesures sur le renforcement de coopération entre les divers organismes responsables de la sécurité sanitaire](#) – Cohésion entre l'application des lois et la justice pénale

[Diffusion de plusieurs normes nationales chinoises sur la sécurité sanitaire](#) – Après la nouvelle loi cadre d'octobre dernier, la Chine poursuit la diffusion de normes nationales

[Le Guangdong lance un système de traçabilité des produits importés ambitieux](#) – Le projet a été lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et montera en puissance progressivement

[Des canards laqués de 28 jours sur les tables des restaurants](#) – Les bêtes ingurgitaient des quantités faramineuses d'antibiotiques

#### ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Actualisation de la liste des marchandises nécessitant une licence d'importation](#) – La liste pour l'année 2016 comprend de nouveaux produits agricoles

[ABInBev renforce ses capacités de production en Chine](#) – Le premier brasseur mondial s'installe à Wenzhou, au Zhejiang

[Projet de Senko pour la création d'un réseau de chaîne du froid connectant 8 métropoles chinoises](#) – Premier projet de ce genre en Chine

[L'AQSIQ annonce le renforcement des contrôles pour 130 entreprises impliquées dans le commerce de produits alimentaires importés](#) – Aucune entreprise française n'est concernée à ce jour

[Nouveau cas d'entreprise australienne ayant dû racheter sa marque au prix fort à un groupe chinois](#) – Les cas se multiplient, de nombreuses entreprises négligeant un processus pourtant crucial

[Les pays d'Europe du Nord exportent de plus en plus de porc vers la Chine](#) – La Finlande vient d'être autorisée à exporter et les ventes danoises augmentent

#### ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

#### GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

## SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

**Yantai, plaque tournante de la contrefaçon des vins pétillants** – *Ces contrefaçons exercent une influence considérable sur le marché chinois*

Dans les environs de Yantai (province du Shandong), de nombreux ateliers de fabrication de vins pétillants produisent et conditionnent de manière illégale des quantités non négligeables de vins pétillants présents sur le marché chinois. Les alcools sont achetés en vrac à l'étranger à faible coût ou fabriqués directement dans les ateliers (en mélangeant alcool, eau, sucre, arômes et CO<sub>2</sub>), puis conditionnés comme des produits importés moyen de gamme. Les coûts de production très bas (autour de 8 CNY la bouteille) permettent aux trafiquants de revendre les bouteilles à des prix bien inférieurs à ceux des véritables vins pétillants importés, tout en assurant de belles marges. Les alcools contrefaits se retrouvent ensuite sur les sites de vente en ligne et dans les boîtes de nuit de nombreuses provinces, souvent pour moins de 100 CNY la bouteille.

Plusieurs experts estiment que ce commerce parallèle est la cause principale de la chute des ventes et surtout des prix des vins pétillants en Chine, alors que le marché connaissait une forte hausse jusqu'en 2013. Sur le premier semestre 2015, les ventes ont baissé de 14% en volume et de 34% en valeur par rapport à la même période en 2014. Les plus gros groupes mondiaux tels que Pernod Ricard, Diageo ou Castel ne sont pas épargnés par la baisse des ventes et des prix et ont du mal à lutter contre le foisonnement de contrefaçons vendues à bas prix.

Thématique : Boissons alcoolisées – Contrefaçons

Date : le 24 décembre 2015

Source : <http://www.jiemian.com/article/485845.html>

**La qualité des laits importés remise en cause** – *Les consommateurs commencent à s'inquiéter de la qualité nutritionnelle des laits importés aux DLC longues*

Récemment, une vidéo mettant en scène deux étudiants étrangers vivant en Chine est devenue de plus en plus populaire sur YouTube. Ceux-ci achètent deux bouteilles de lait importé d'Allemagne, et s'étonnent que la DLC soit de 8 à 10 mois, alors que les laits vendus en Europe ont une DLC ne dépassant pas 6 mois. De même, les consommateurs chinois commencent à se méfier des laits importés, alors que certains s'étonnent que des marques néo-zélandaises et allemandes vendues sur le marché chinois soient introuvables ou peu connues dans leurs pays respectifs.

Avec un transport maritime de 30 à 45 jours entre l'Europe et la Chine et une procédure de dédouanement pouvant facilement prendre 2 à 3 mois, les industriels laitiers ont en effet dû adapter leurs produits afin de pouvoir proposer des DLC de plusieurs mois à leurs clients finaux. Plusieurs experts chinois et étrangers s'accordent cependant pour dire que le processus de conservation de ces laits UHT altère les qualités nutritionnelles des produits.

Thématique : Produits laitiers – DLC

Date : le 27 décembre 2015

Source : [http://www.hesitan.com/nnyw\\_xjxm/2015-12-27/167779.shtml](http://www.hesitan.com/nnyw_xjxm/2015-12-27/167779.shtml)

**La Chine souhaite réduire ses stocks de céréales** – *Les surfaces allouées à la culture du maïs devraient diminuer en 2016*

Lors de la Conférence Centrale sur le Travail Rural, qui s'est terminée le 25 décembre dernier, la réduction des stocks agricoles a été officiellement évoquée pour la première fois. Selon les dernières statistiques, les stocks de maïs, riz et blé sont respectivement d'environ 153, 69 et 18 millions de tonnes. Ces chiffres préoccupent le MOA, qui prévoit d'ailleurs de réduire de près de 700 000 ha les surfaces allouées à la production de maïs et de mettre en place des systèmes de rotation et de jachère, une pratique encore très peu répandue.

Plus généralement, l'agriculture chinoise a besoin d'une réforme profonde et structurelle. Pour le maïs et d'autres produits, la production est largement excédentaire, alors qu'elle est déficitaire pour d'autres. Les intrants chimiques sont utilisés à outrance et de manière incontrôlée, grévant les prix et détériorant la qualité des sols déjà fortement pollués. Il existe une forte demande pour des produits transformés de meilleure qualité.

Thématique : Céréales – Production

Date : le 28 décembre 2015

Source : <http://www.mrjxw.com/shtml/mrjxw/20151228/79277.shtml>

(site internet du journal « National Business Daily »)

**Embargo sur les volailles et leurs produits dérivés en provenance de France** – *La mesure est mise en application depuis le 17 décembre 2015*

L'AQSIQ et le MOA ont annoncé conjointement la mise en place d'un embargo sur les importations de volailles et produits dérivés en provenance de France, en raison des récents cas de grippe aviaire sur le sol français. L'interdiction concerne tout produit non transformé ou transformé mais pouvant encore transmettre le virus, et ayant été envoyés après le 16 décembre 2015.

Les permis d'importation ont cessé d'être délivrés, et l'AQSIQ précise qu'il est interdit d'envoyer des volailles ou des produits dérivés par voie postale depuis la France.

Thématique : Produits carnés – Embargo sur les volailles françaises

Date : le 30 décembre 2015

Source : [http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk\\_13386/jlqg\\_12538/zjgg/2015/201512/t20151231\\_457551.htm](http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlqg_12538/zjgg/2015/201512/t20151231_457551.htm)  
(site internet de l'AQSIQ)

**Nouvelles mesures sur le renforcement de coopération entre les divers organismes responsables de la sécurité sanitaire** – *Cohésion entre l'application des lois et la justice pénale*

Récemment, la CFDA, le Ministère de la Sécurité Publique, le Cour Populaire Suprême, le Parquet Populaire et le Service de la sécurité sanitaire du Bureau des Affaires d'Etat ont conjointement diffusé une nouvelle réglementation visant à plus de cohésion dans l'application des lois et de la justice pénale concernant l'alimentation et les produits pharmaceutiques. Le texte donne des précisions sur l'attribution, le déroulement des procédures, l'utilisation des preuves, le traitement des objets concernés, la surveillance des suspects, le travail commun à plusieurs institutions et la diffusion d'informations.

Par cette réglementation, les différents organismes travaillant en lien avec la sécurité sanitaire sont incités à créer une plateforme informatique de partage des informations relatives aux procédures.

Thématique : Sécurité sanitaire – Autorités concernées

Date : le 30 décembre 2015

Source : [http://www.legaldaily.com.cn/executive/content/2015-12/30/content\\_6424060.htm?node=32120](http://www.legaldaily.com.cn/executive/content/2015-12/30/content_6424060.htm?node=32120) (site internet du journal « Legal Daily »)

**Diffusion de plusieurs normes nationales chinoises sur la sécurité sanitaire** – *Après la nouvelle loi cadre d'octobre dernier, la Chine poursuit la diffusion de normes nationales*

En fin d'année, la NHFPC a mis en ligne 47 normes nationales relatives à la sécurité sanitaire, parmi lesquelles 33 normes sur les additifs alimentaires, et d'autres sur les produits aquatiques frais ou congelés et leurs dérivés, les œufs et leurs dérivés, les boissons congelées, les aliments en conserves, les boissons non alcoolisées, les matières grasses animales et leurs dérivés, les jus concentrés, les gelées de fruits, les oléagineux et leurs dérivés, les compléments alimentaires destinés aux sportifs et aux femmes enceintes, les concombres de mer séchés.

Thématique : Normes nationales

Date : le 30 décembre 2015

Source : <http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s7891/201512/7453a5838ea148e0a01fcb4eb2b4467b.shtml>  
(site internet de la NHFPC)

**Le Guangdong lance un système de traçabilité des produits importés ambitieux** – *Le projet a été lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et montera en puissance progressivement*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la province du Guangdong a mis en place les prémices d'un système de traçabilité sur le commerce international (importations, mais aussi exportations). Pour l'heure, seuls des produits du E-commerce transfrontaliers arrivant au port de Nanshan (couches pour bébés, poudres de lait, snacks etc.) sont concernés. Les douanes apposent un Z-code (sorte de QR code anti-contrefaçon développé par une entreprise chinoise) sur chaque produit, qui permet aux consommateurs munis d'un smartphone d'être redirigés vers une application mobile développée par l'AQSIQ leur donnant des informations telles que le nom du produit, la date et le certificat d'inspection, les différents certificats de qualité, la licence d'exportation etc. En cas de problème ou d'interrogation, les consommateurs peuvent ensuite contacter directement le CIQ de Nanshan, via l'application mobile, par téléphone ou par email.

A terme, le système devrait concerner de nombreux produits, donner des informations sur le cheminement du produit une fois l'inspection aux douanes passée et être étendu à l'ensemble du territoire.

Thématique : Traçabilité – Produit importé

Date : le 31 décembre 2015

Source : [http://news.xinhuanet.com/2015-12/31/c\\_1117641100.htm](http://news.xinhuanet.com/2015-12/31/c_1117641100.htm)

**Des canards laqués de 28 jours sur les tables des restaurants – Les bêtes ingurgitaient des quantités faramineuses d'antibiotiques**

Selon «Zheng Xiang Li Liang 真相力量», une émission télévisée d'une chaîne de la province du Shandong, des canards élevés à proximité de Jinan (Shandong) sont abattus après seulement 27 à 28 jours de vie. Les éleveurs locaux leur administrent presque en continu des solutions contenant de l'ofloxanine, un antibiotique qui requiert normalement une période d'attente de 28 jours entre deux prises.

Les fermes concernées sont sous contrat avec un transformateur local qui leur fournit les intrants et impose un cahier des charges précis. Or, ce contrat impose notamment de s'approvisionner en antibiotiques (à un coût avoisinant 0.3 CNY par canard) auprès d'un fournisseur désigné qui se révèle être très proche du transformateur, ce dernier percevant des commissions. D'autre part, le contrat passé entre les fermes et les transformateurs ne précise pas à qui échoit la responsabilité de contrôler la qualité des produits, et notamment la vérification de la présence de résidus de médicaments dans les viandes. Les certifications de qualité délivrées par le bureau local ayant été émises aux distributeurs sur simple demande, sans que les produits n'aient été inspectés.

Thématique : Produits carnés – Antibiotiques

Date : le 3 janvier 2016

Source : <http://news.iqilu.com/shandong/yuanchuang/2016/0103/2652641.shtml>

## ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

**Actualisation de la liste des marchandises nécessitant une licence d'importation – La liste pour l'année 2016 comprend de nouveaux produits agricoles**

Le Ministère du Commerce et l'Administration Générale de la Douane ont récemment diffusé la liste des marchandises nécessitant un permis d'importation pour l'année 2016. Cette liste, qui annule et remplace la précédente (décembre 2014), précise les catégories de produit et la nomenclature douanière. Plusieurs produits agricoles sont concernés, notamment la viande bovine, porcine, ovine, le lait frais, la poudre de lait, le manioc, l'orge, le sorgho, le soja, les tourteaux de soja, le colza, les huiles, le sucre, les DDGS, le tabac, les engrais chimiques.

Thématique : Produits agricoles – licence d'importation

Date : le 10 décembre 2015

Source : <http://wms.mofcom.gov.cn/article/zcfb/g/201512/20151201225329.shtml>

(site internet du MOFCOM)

**ABInBev renforce ses capacités de production en Chine – Le premier brasseur mondial s'installe à Wenzhou, au Zhejiang**

Le groupe ABInbev, propriétaire de la marque Budweiser, a démarré la production dans sa nouvelle usine de Wenzhou, dans la province du Zhejiang. Le groupe a investi plus de 20 milliards de CNY dans ce projet qui s'étend sur 30 hectares de la Zone Economique Spéciale de Wenzhou. C'est d'ailleurs le plus gros investissement étranger jamais réalisé dans la ville de Wenzhou. A plein régime, la production devrait atteindre 1,2 million de tonnes annuelles.

Thématique : Boissons alcoolisées – Investissement

Date : le 16 décembre 2015

Source : <http://info.tjcx.com/detail/1018443.htm>

**Projet de Senko pour la création d'un réseau de chaîne du froid connectant 8 métropoles chinoises – Premier projet de ce genre en Chine**

Le groupe japonais SENKO compte créer un réseau de 8 métropoles chinoises reliées par la chaîne du froid d'ici 2024, ce qui serait une première en Chine. Actuellement, peu de villes disposent de véritables réseaux de chaîne du froid, le transport des produits alimentaires se faisant essentiellement à température ambiante, ce qui rend environ 20% des produits impropres à la consommation (près de 10 millions de tonnes sont jetées chaque année).

Pour l'occasion, Senko créera une joint-venture avec Sinotrans Air Japan en février 2016, et la première étape du projet consistera en la création d'un entrepôt réfrigéré de 128 000 m<sup>2</sup>, à proximité de l'aéroport shanghaien de Pudong.

D'autres entrepôts seront ensuite construits dans 7 autres villes, dont notamment Pékin, Chengdu et Canton.

Thématique : Chaîne du froid – joint-venture sino-japonaise

Date : le 25 décembre 2015

Source : <http://www.cnffc.cn/news/201512/25/4847.html>

**L'AQSIQ annonce le renforcement des contrôles pour 130 entreprises impliquées dans le commerce de produits alimentaires importés** – *Aucune entreprise française n'est concernée à ce jour*

L'AQSIQ a récemment actualisé sa liste d'entreprises à surveiller, pour lesquelles des fraudes ou anomalies ont été constatées à plusieurs reprises sur des lots de produits alimentaires importés en 2015. Les mesures d'inspection seront renforcées lors des prochains flux concernant ces entreprises. La liste, disponible sur le site internet de l'AQSIQ, comprend 43 importateurs, 47 producteurs et 40 exportateurs étrangers. Aucune entreprise française n'est concernée. A noter que la dernière liste datait de fin décembre 2014.

Thématique : Aliments importés – Renforcement des contrôles

Date : le 29 décembre 2015

Source : [http://www.aqsiq.gov.cn/zjxw/zjxw/zjftpxw/201512/t20151229\\_457438.htm](http://www.aqsiq.gov.cn/zjxw/zjxw/zjftpxw/201512/t20151229_457438.htm)

(site internet de l'AQSIQ)

**Nouveau cas d'entreprise australienne ayant dû racheter sa marque au prix fort à un groupe chinois** – *Les cas se multiplient, de nombreuses entreprises négligeant un processus pourtant crucial*

Afin de pénétrer le marché chinois, l'entreprise tasmanienne de cosmétique Natraganics vient de racheter sa marque Avado pour plus de 10 000 USD à une entreprise chinoise qui avait déposé ladite marque avant même l'arrivée du groupe australien sur le marché chinois. Les cas similaires se multiplient en Australie, le groupe laitier Farmer Brown's ayant par exemple subi la même chose récemment.

La Chambre de Commerce de cette province rappelle à toutes les entreprises intéressées pour le marché chinois (à moyen ou long terme) de déposer leurs marques au plus vite, car les procédures peuvent durer plus d'un an et qu'il peut s'avérer très difficile et onéreux de récupérer leurs marques une fois qu'elles ont été déposées par autrui. La Chine est le premier marché à l'export pour la Tasmanie.

Thématique : Dépôt de marque – Entreprise australienne

Date : le 29 décembre 2015

Source : <http://www.chinafruitportal.com/新闻/2015/12/29/塔斯马尼亚商家紧急在华抢注商标/>

**Les pays d'Europe du Nord exportent de plus en plus de porc vers la Chine** – *La Finlande vient d'être autorisée à exporter et les ventes danoises augmentent*

L'appétit des consommateurs chinois pour la viande de porc continue de croître, et plus particulièrement pour les viandes importées, réputées plus sûres. Alors que toute l'Europe a vu ses exportations freinées par l'embargo russe, certains pays comme la Finlande, le Danemark et la Suède trouvent de nouveaux débouchés en Chine. En 2015, la Finlande a été autorisée à exporter ses produits à destination de la Chine. Le Danemark mise actuellement sur l'exportation de pieds et de têtes de porc. La Suède, vise quant à elle, le segment haut de gamme, vantant les mérites de ses élevages utilisant peu d'antibiotiques et prenant en compte le bien-être des animaux.

Thématique : Produits carnés – Porc

Date : le 31 décembre 2015

Source : <http://world.people.com.cn/n1/2015/1231/c1002-27997560.html>

## ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

### GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
CFDA	China Food and Drug Administration
CIQ	China Inspection and Quarantine Bureau
CNCA	Certification and Accreditation Administration of the People's Republic of China
CNY	Chinese Yuan (devises chinoise)
DDGS	Dried Distillers Grains with Solubles
DLC	Date limite de consommation
MOA	Ministère de l'Agriculture Chinois
MOFCOM	Ministère du Commerce Chinois
NHFC	National Health and Family Planning Commission
QR code	<i>Quick Response code</i> , un type de code-barres en deux dimensions (ou code matriciel datamatrix) constitué de modules noirs disposés dans un carré à fond blanc.
USD	United States Dollar
UHT	Ultra High Temperature treated

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : [pekin@businessfrance.fr](mailto:pekin@businessfrance.fr)

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : [reglementaire-agro@businessfrance.fr](mailto:reglementaire-agro@businessfrance.fr)

**Rédacteurs :** Gao Xing – Prospectrice agrotech bureau de Shenzhen  
Ying LI – Chargée de développement – réglementaire  
Emmanuel Brotte – Prospecteur agrotech bureau de Pékin  
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

**Contact à FranceAgrimer :** Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2016 – Business France

© 2016 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

**Clause de non-responsabilité**

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.